

BVGer D-4646/2019 vom 19. September 2019

Bundesverwaltungsgericht, 2019-09-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-4646_2019

FR: TAF D-4646/2019 du 19 septembre 2019

IT: TAF D-4646/2019 del 19 settembre 2019

Regeste

Asile et renvoi (procédure à l'aéroport)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

La demande de nomination d'un défenseur d'office et de dispense du paiement des frais de procédure est également rejetée.

E. 3

Les frais de procédure, s'élevant à 750 francs, sont supportés par A._____. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours, à compter de l'expédition du présent arrêt.

E. 4

Dit arrêt est adressé à la recourante, au SEM, ainsi qu'à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : Le greffier : Yanick Felley Christian Dubois Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.